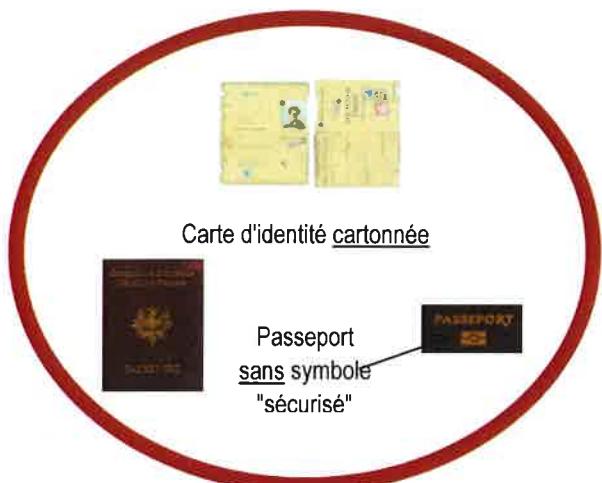
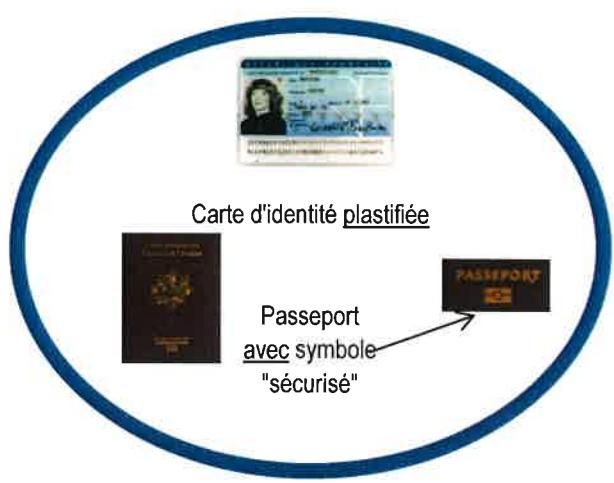


Je possède un titre "sécurisé" ou non ?



Non sécurisés



Sécurisés

Quels documents sont nécessaires pour faire ou refaire un titre d'identité ?

Pièces à fournir pour toute demande d'un titre d'identité



* Formulaire CERFA

(disponible en mairie ou remplissable en ligne sur www.service-public.fr dûment complété et signé)

Remplir la 1ère page uniquement



* 2 photos d'identité

35 x 45 mm, identiques, récentes
(- de 3 mois) et parfaitement
ressemblantes

Non découpées



* 1 justificatif de domicile

Quittance de loyer, avis d'imposition,
facture d'énergie, téléphone etc.
datant de moins de 3 mois



* 1 timbre fiscal

Pour le passeport :

86 € *	Personne majeure
42 € *	Mineur 15 ans et +
17 € *	Mineur - de 15 ans

La carte d'identité est gratuite, mais son renouvellement est soumis à un droit de timbre de **25 €** si l'ancienne carte ne peut pas être présentée.

Tous les documents doivent être fournis en originaux ET en photocopies

(sauf l'extrait d'acte de naissance qui est conservé en original)

En plus des documents ci-dessus, vous devez présenter :

1 titre sécurisé (carte d'identité ou passeport)

ou 1 titre non sécurisé périmé depuis moins de 2 ans

ou 1 titre non sécurisé périmé depuis plus de 2 ans

et 1 extrait d'acte de naissance avec filiation

et 1 justificatif de nationalité

(si l'extrait d'acte de naissance ne suffit pas à établir votre nationalité)

Pour plus d'informations :
simplification.interieur.gouv.fr